Direction Générale des Services
DGS/FJD/CF

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2016

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

L'An Deux Mil Seize, le Vingt-Trois Janvier à huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de ROMILLY-SUR-SEINE, composé de 33 membres en exercice, légalement convoqué le 14 janvier 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric VUILLEMIN, Maire.

***PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE** : Eric VUILLEMIN - Jacques BEAUJEAN - Marie-Thérèse LUCAS Jérôme BONNEFOI - Annie ROUSSEAU - Jean-Paul HAHN - Martine JUTAND-MORIN - Christophe BOUCHUT - Clarisse MILLET - Richard RENAUT - Jacques BENOIT - Jean-Claude LELOUARD - Dominique BEAUJEAN - Abdenasser HENINI France COLIN - Cécile BAUDESSON - Renée BAYOLLE - Florinda PERROT - Vandhara KEOMANY - Thérèse MARTIN Martine RICHARD - Serge WASMER (à partir de la question n° 2) - Véronique DELIGNY - Jean-Albert HOSDEZ - Pierre MATHIEU - Pierre DICHAMP - Sarah AUZOLS - Jean-Patrick VERNET - Jean-Michel LEVEILLE, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.*

***Ont donné pouvoir** : David FARIA à Clarisse MILLET - Emilie CAMUSET à Jacques BEAUJEAN - Dany BOUTEILLER à Pierre MATHIEU.*

***Excusés :** Serge WASMER (question n° 1) - Hélène TURQUIN.*

Monsieur Pierre DICHAMP a été désigné Secrétaire de séance.

Le 14 janvier 2016

DGS/FJD/IC

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 JANVIER 2016

CONVOCATION

Cher(e) Collègue,

Je vous invite à participer à la séance ordinaire du Conseil Municipal, qui se tiendra en Mairie, Salle du Conseil Municipal :

SAMEDI 23 JANVIER 2016 A 8 HEURES 30

L'ordre du jour sera le suivant :

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 2015.

AFFAIRES FINANCIERES

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

1°) Règlement intérieur du Conseil Municipal de la Ville de Romilly-sur-Seine Intégration de nouvelles modalités pour la collectivité relatives aux obligations d'informations en matière budgétaire.

2°) Elaboration du Budget Primitif de l'exercice 2016 - Débat sur les orientations budgétaires.

SERVICES TECHNIQUES

Rapporteur : Marie-Thérèse LUCAS

3°) Construction d'une salle de classe à l'école de Lion - Demande de subvention au Conseil Départemental.

Rapporteur : Jacques BEAUJEAN

4°) Convention de servitudes avec Electricité Réseau Distribution France relative à l'alimentation électrique du Centre Médico Social, situé 12 rue Jean Moulin.

5°) Pose de deux panneaux de signalisation passages piétons à LED, rues Pierre Sémard et Aristide Briand.

Rapporteur : Christophe BOUCHUT

6°) Convention pour l'occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipements de télérelève en hauteur par GrDF sur l'église Saint-Martin.

7°) Renforcement de l'installation communale d'éclairage public avenue Diderot, rues Aristide Briand, Joseph-Marie Jacquard et Milford Haven (programme 2016).

VIE MUNICIPALE

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

8°) Convention de soutien à l'attractivité du bassin de vie de Romilly-sur-Seine

URBANISME – FONCIER

Rapporteur : Annie ROUSSEAU

9°) Impasse Saïgon à Romilly-sur-Seine - Acquisition de son extrémité par la commune (parcelles cadastrées section BZ n°221 et n°223).

10°) Cession du centre de Géraudot à la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine (CCPRS).

11°) Cession à la SARL Sport Immobilier de la parcelle BD n°528, située rue Paul Vaillant-Couturier.

12°) Cession à la SARL Sport Immobilier des parcelles BE n°645 et BE n°652, situées Esplanade Emilie Du Châtelet, à proximité de la rue Henri Dunant et du Boulevard Maximilien Robespierre.

Rapporteur : Jean-Albert HOSDEZ

13°) Dénomination de deux terrains omnisports.

VIE ASSOCIATIVE

Rapporteur : Richard RENAUT

14°) Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association RS10 - Section Equitation.

Rapporteur : Clarisse MILLET

15°) Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Des Jardins Familiaux.

SERVICE EDUCATION

Rapporteur : Marie-Thérèse LUCAS

16°) Tarification des classes de découverte.

MOTION DE SOUTIEN

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

17°) Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024.

DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

QUESTIONS DIVERSES

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,

Eric VUILLEMIN.

Approuvé, à l'unanimité, le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 24 septembre 2015.

AFFAIRES FINANCIERES

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

1°) Règlement intérieur du Conseil Municipal de la ville de Romilly-Sur-Seine – Intégration de nouvelles modalités pour la collectivité relatives aux obligations d'informations en matière budgétaire :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Adopte les modifications apportées à l'article 21 du règlement intérieur du Conseil Municipal de la Ville de Romilly-Sur-Seine.

Précise que l'ensemble des autres dispositions du règlement intérieur demeurent inchangées.

2°) Elaboration du Budget Primitif de l'exercice 2016 – Débat sur les orientations budgétaires :

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Prend acte des orientations budgétaires présentées dans le rapport par Monsieur Eric VUILLEMIN, Maire, au titre de l'exercice 2016.

Note que cette présentation, intervenue dans le délai fixé à l'article L.2312-1 - 2éme alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales, a été suivie immédiatement d'un débat sans vote.

Dit qu'il sera tenu compte de ces orientations budgétaires dans l'élaboration du projet de Budget Primitif de l'exercice 2016.

SERVICES TECHNIQUES

Rapporteur : Marie-Thérèse LUCAS

3°) Construction d'une salle de classe à l'école de Lion – Demande de subvention au Conseil Départemental :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve la réalisation de ce projet et le choix du système de construction en traditionnel.

Décide de lancer les consultations nécessaires à la mise en œuvre de l'opération.

Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2016.

Sollicite l'attribution de subventions auprès du Conseil Départemental et tous autres Organismes et Donateurs Publics ou Privés.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

Rapporteur : Jacques BEAUJEAN

4°) Convention de servitudes avec Electricité Réseau Distribution France relative à l'alimentation électrique du Centre Médico Social, situé 12 rue Jean Moulin :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve l'enfouissement dans une bande de trois mètres de large, d'une canalisation et ses accessoires, sur une longueur totale d'environ soixante mètres, sur la parcelle cadastrée BD n° 510 pour alimenter le bâtiment du Centre Médico Social – C.M.S.

Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document à intervenir dans cette affaire.

*5°) **Pose de deux panneaux passages piétons à LED, rues Pierre Sémard et Aristide Briand** :*

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Demande au SDEA la réalisation des travaux définis ci-dessus afin de procéder à la mise en sécurité de deux traversées piétons sur la R.D. 619.

Demande le versement d'un fonds de concours au SDEA, maître d'ouvrage, sur présentation d'un décompte définitif, dans les conditions de la délibération n° 9 du 18 décembre 2009, n° 9 du 21 février 2004 et n° 10 du 11 septembre 2015 du bureau du SDEA, ce fonds de concours étant évalué provisoirement à 6 720 euros,

Précise que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2016 en section d'investissement.

Précise que les installations d'éclairage public précitées, propriété de la Ville, seront mises à disposition du SDEA en application de l'article L.1321.1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents se rapportant à la présente délibération.

Rapporteur : Christophe BOUCHUT

*6°) **Convention pour l'occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipements de télérelève en hauteur par GrDF sur l'Eglise Saint-Martin** :*

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve la mise en place de cette convention avec GrDF.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

*7°) **Renforcement de l'installation communale d'éclairage public avenue Diderot, rues Aristide Briand, Joseph-Marie Jacquard et Milford-Haven (programme 2016)** :*

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Demande au SDEA la réalisation des travaux constituant le programme 2016 pour le renforcement des installations d'éclairage public défini ci-dessus.

Demande le versement d'un fonds de concours au SDEA, maître d'ouvrage, sur présentation d'un décompte définitif, dans les conditions de la délibération n° 9 du 18 décembre 2009 et n° 9 du 21 février 2014 du bureau du SDEA, ce fonds de concours étant évalué provisoirement à 93 100 euros.

Précise que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2016 en section d'investissement.

Précise que les installations d'éclairage public précitées, propriété de la Ville, seront mises à disposition du SDEA en application de l'article L1321.1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

VIE MUNICIPALE

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

*8°) **Convention de soutien à l'attractivité du bassin de vie de Romilly-Sur-Seine** :*

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION (28 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS) :

Approuve la convention de soutien à l'attractivité du bassin de vie de Romilly-sur-Seine.

Autorise Monsieur le Maire à procéder à la signature de la convention.

Réaffirme son attachement au maintien des emplois sur le territoire du bassin de vie.

URBANISME - FONCIER

Rapporteur : Annie ROUSSEAU

9°) Impasse Saïgon à Romilly-Sur-Seine – Acquisition de son extrémité par la commune (parcelles cadastrées section BZ n° 221 et n° 223 :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide l'acquisition, en l'état, de :

- la parcelle cadastrée section BZ n°221 d'une surface de 80 m², extrémité de l'Impasse SAIGON non aménagée,
- la parcelle cadastrée section BZ n°223 d'une surface de 115 m², extrémité de l'Impasse SAIGON non aménagée.

Fixe le montant de la transaction à l'euro symbolique.

Autorise Monsieur le Maire, ou son délégataire, à signer tout document administratif lié à cette transaction ainsi que l'acte qui en découle.

Informe que la recette correspondante sera inscrite au budget.

10°) Cession du centre de Géraudot à la Communauté de Communes des Portes de Romilly-Sur-Seine (CCPRS) :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide la cession en l'état, au profit de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, des parcelles communales cadastrées section ZD n°49, ZD n°89 et ZD n°93, d'une contenance totale de 17 505 m², situées rue du Fort Saint Georges à Géraudot.

Fixe le montant de la transaction au prix de 280 000 euros.

Précise que les frais d'acte et de publicité foncière seront pris en charge par Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine.

Autorise Monsieur le Maire, ou son délégataire, à signer l'acte authentique ou administratif lié à cette transaction et tout autre document afférent à cette mutation.

Précise qu'une servitude devra être établie entre l'acquéreur et le Département de l'Aube afin de régulariser l'accès au centre par les parcelles ZD n°70 et ZD n°73, propriétés du Département.

Dit que la recette correspondante sera inscrite au budget.

11°) Cession à la SARL Sport Immobilier de la parcelle BD n° 528, située rue Paul Vaillant-Couturier :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide la cession en l'état, au profit de la SARL Sport Immobilier, de la parcelle communale cadastrée BD n°528, d'une contenance totale de 2188 m², située rue Paul Vaillant Couturier.

Fixe le montant de la transaction au prix de 85 332 euros, soit 39 euros / m².

Précise que les frais d'acte et de publicité foncière seront supportés par la SARL Sport Immobilier.

Autorise Monsieur le Maire, ou son délégataire, à signer l'acte authentique et tout autre document lié à cette transaction.

Dit que la recette correspondante sera inscrite au budget.

12°) Cession à la SARL Sport Immobilier des parcelles BE n° 645 et BE n° 652, situées Esplanade Emilie du Châtelet, à proximité de la rue Henri Dunant et du Boulevard Maximilien Robespierre :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide la cession en l'état, au profit de la SARL Sport Immobilier, des parcelles communales cadastrées BE n°645 et BE n°652, d'une contenance totale de 5000 m² (sous réserve du document d'arpentage), situées esplanade Emilie du Châtelet, à proximité de la rue Henri Dunant et du boulevard Maximilien Robespierre.

Fixe le montant de la transaction au prix de 110 000 euros, soit 22 euros / m².

Précise que les frais d'acte et de publicité foncière seront supportés par la SARL Sport Immobilier.

Autorise Monsieur le Maire, ou son délégataire, à signer l'acte authentique et tout autre document lié à cette transaction.

Dit que la recette correspondante sera inscrite au budget.

Rapporteur : Jean-Albert HOSDEZ

13°) Dénomination de deux terrains omnisports :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide de dénommer « terrain Emile Camuset », le terrain omnisports situé rue Paul Vaillant Couturier, destiné prioritairement à la pratique du football.

Décide de dénommer « terrain Roland Camuset », le terrain omnisports situé esplanade Emilie du Châtelet.

VIE ASSOCIATIVE

Rapporteur : Richard RENAUT

14°) Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association RS10 – Section Equitation :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide d'attribuer à l'association RS10 – Section Équitation une subvention de 4 000 € au titre de l'année 2016 ; dépense supportée par l'association RS 10 - section d'équitation dans le cadre d'une procédure d'audit décidée conjointement entre la Ville de Romilly-sur-Seine et l'association.

Précise que les crédits seront inscrits au budget 2016.

Autorise Monsieur le Maire à procéder au mandatement de la somme précitée.

Rapporteur : Clarisse MILLET

15°) Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Des Jardins Familiaux :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide d'attribuer à l'association des Jardins Familiaux au titre de l'année 2016 une subvention exceptionnelle de 1 615 €.

Autorise Monsieur le Maire à procéder au mandatement de la somme précitée.

Précise que les crédits seront inscrits au budget 2016.

SERVICE EDUCATION

Rapporteur : Marie-Thérèse LUCAS

16°) Tarification des classes de découverte :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide d'approuver la grille tarifaire ci-dessous relative à la participation des familles pour les élèves participant aux classes de découverte « nature » de l'année 2016 et suivantes.

TARIFS Classe de découverte «nature» Année 2016 et suivantes			
Quotient	**tranches**	**Tarifs**	**Tarif à partir du 2ème enfant***
1	**0 à 300**	**61€**	43€
2	**301 à 500**	**61€**	43€
3	**501 à 700**	**71€**	50€
4	**701 à 900**	**81€**	57€
5	**901 à 1100**	**91€**	64€
6	**1101 et plus**	**101€**	71€
Extérieurs (non Romillons Aubois)		**202€**	/
Extérieurs hors département		**208€**	/

*** 70 % du prix appliqué au 1er enfant (familles Romillonnes uniquement)**

Précise que la grille tarifaire pourra être modifiée par le Conseil Municipal ou par le Maire, par délégation.

MOTION DE SOUTIEN

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

17°) Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024 :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et **émet** le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

ARRETES L.2122-22

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

20°) Ratification des décisions n° L.15.269 à L.15.305 prises par Monsieur le Maire au cours de la période comprise entre le 5 novembre et le 15 décembre 2015 dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Prend acte du compte rendu fait par Monsieur le Maire sur les décisions référencées sous les n° L.15.269 à L.15.305, qu'il a prises au cours de la période comprise entre le 5 novembre et le 15 décembre 2015, dans le cadre de cette délégation de missions.

Précise que ces décisions, entérinées par le Conseil Municipal, ont désormais valeur de délibérations.

MAIRIE DE ROMILLY SUR SEINE (Aube)

Fait à ROMILLY-SUR-SEINE, le 25 janvier 2016.
Le Maire,

Eric VUILLEMIN.